



Swiss Underwater Photographer Contest 2026

Règlement

1. Conditions de participation

Tous les photographes domiciliés en Suisse ou de nationalité suisse peuvent participer.

Sont exclus de la participation les membres du jury ainsi que les membres de la commission « Photo/Vidéo » de la Fédération Suisse de Sports Subaquatiques (FSSS) et de CMAS swiss diving.

La participation est gratuite et vaut acceptation du présent règlement. Tout recours juridique est exclu.

2. Catégories de participation

Le concours se déroule en deux catégories : **débutants** et **avancés**.

Les débutants en photographie sous-marine ont ainsi la possibilité de se mesurer à des photographes ayant un niveau d'expérience similaire.

La participation n'est possible que dans une seule catégorie.

- **Débutants**
Photographes qui utilisent un appareil photo depuis quatre ans maximum ou qui ont participé au maximum deux fois à un concours de photographie sous-marine en Suisse.
- **Avancés**
Photographes ayant plus de quatre ans d'expérience ou ayant participé à plus de deux concours de photographie sous-marine en Suisse.

3. Thèmes

Trois thèmes sont proposés chaque année pour les débutants et les avancés.

Ces thèmes changent chaque année et permettent de soumettre des photos prises dans les eaux suisses ainsi que dans les eaux du monde entier.

4. Photos sous-marines / Retouche d'images / Soumission de photos

Les photos soumises doivent avoir été prises sous l'eau ou, dans le cas de photos moitié-moitié, au moins un tiers sous l'eau.

Les photos en noir et blanc sont acceptées dans toutes les catégories.

Les photos prises dans des aquariums et les photos d'animaux en captivité ne sont pas autorisées.



Les retouches d'images sont autorisées dans les limites habituelles. Les montages d'images, les manipulations d'images, l'ajout ou la suppression d'éléments entiers de l'image (le recadrage est autorisé) ainsi que l'utilisation excessive de l'IA ne sont pas autorisés.

En cas de doute, le jury se réserve le droit de demander la photo originale non retouchée au format RAW et, le cas échéant, de refuser des photos.

Une photo ne peut être soumise que pour un seul thème et une seule fois.

Les photos soumises ne doivent jamais avoir été soumises à un autre concours (national ou international).

4.1 Format d'image / informations sur l'image

- Format de fichier pour l'envoi des photos :
 - JPG en résolution maximale (taille maximale du fichier illimitée), 300 dpi
 - Exigences minimales : 1,5 Mo et au moins 2000 pixels pour le côté le plus long
- Les formats suivants sont autorisés :
 - format paysage (3:2 / 16:9), format portrait (2:3 / 9:16), format carré (1:1).
 - Les autres formats ne sont pas autorisés.
- Les logos et filigranes ne doivent pas être intégrés à l'image
- L'auteur / le photographe doit être supprimé des données Exif.
Les données Exif doivent toutefois contenir la date / l'appareil photo / l'heure / l'ouverture / l'ISO.

4.2 Informations relatives à l'envoi des photos :

- Un formulaire de participation contenant toutes les informations nécessaires peut être téléchargé sous FSSS / Photo-Vidéo.
- Informations sur le participant :
 - Prénom, nom, lieu de résidence, e-mail et numéro de téléphone, année de naissance
 - Nationalité
 - Date de début de la photographie sous-marine
 - Nombre de plongées
- Lors de l'envoi, les informations suivantes doivent être jointes à chaque photo :
 - Nom du fichier photo
 - Date et lieu de prise de vue
 - Appareil photo, objectif, flash, éclairage, boîtier sous-marin utilisés
 - Pour les photos spéciales, indiquer également la technique utilisée, par exemple snoot, bonnette, lampes colorées, accessoires
 - En cas de questions, le jury doit pouvoir comprendre comment la photo a été prise.
- Aucune donnée personnelle ne sera transmise ou publiée.
Seuls le nom, le prénom et le lieu de résidence seront mentionnés dans les classements et les publications.



5. Thèmes et dates du concours

L'appel à candidatures avec les thèmes est publié dans *le magazine Nereus*, sur le site web de la FSSS ou de CMAS swiss diving, ou dans les newsletters au printemps. Pour le premier concours, l'appel à candidatures est publié en juin dans *le magazine Nereus*.

La date limite de soumission est fixée au **31 janvier de l'année suivante**.

Le classement des 15 meilleurs sera publié l'année suivante lors de l'assemblée des délégués de la FSSS. Les gagnants et leurs photos seront présentés au public à cette occasion et recevront leur certificat ainsi que les prix éventuels.

Le classement des 15 meilleurs ainsi qu'une sélection de photos seront ensuite publiés dans *Nereus* et sur les canaux de la FSSS et de CMAS swiss diving.

6. Droits d'image / utilisation

Chaque participant doit disposer des droits d'image exclusifs sur les photos soumises.

En participant, elle autorise la Fédération Suisse de Sports Subaquatiques (FSSS) et CMAS swiss diving à utiliser gratuitement les photos dans *Nereus*, sur les sites web des deux organisations, dans des mailings et dans d'autres publications, en mentionnant le nom de l'auteur.

Les droits d'image et le copyright restent la propriété du photographe.

En cas de litige concernant le copyright, la responsabilité incombe exclusivement au participant.

7. Jury et évaluation

Le jury est composé de trois à cinq membres. Il s'agit de photographes sous-marins expérimentés originaires de Suisse. L'évaluation se fait au moyen d'un système de points. Les décisions du jury ne peuvent être contestées.

Avant la publication des gagnants, tous les participants recevront le classement général de manière confidentielle. Ce classement général ne sera pas publié et ne pourra pas être divulgué par les participants. Un classement des 15 meilleurs participants par catégorie sera publié. Les participants moins bien classés resteront ainsi anonymes.



8. Gagnants

Un gagnant ou une gagnante sera désigné(e) pour chaque thème.

La personne ayant obtenu le plus grand nombre de points sera déclarée gagnante dans la catégorie « Débutants » ou « Avancés ».

Les deux gagnants généraux sont autorisés à porter le titre :

- « **Swiss Underwater Photographer 2026** » (pour la catégorie « Avancés »)
- « **Swiss Underwater Photographer 2026 / Newcomer** » (pour la catégorie « Débutants »)

Les gagnants de la catégorie « Débutants » participeront l'année suivante dans la catégorie « Avancés ».

Si l'organisateur peut distribuer des prix offerts par des sponsors, les participants acceptent que ces sponsors puissent utiliser librement les photos gagnantes à des fins de publication.

9. Organisation

La direction du concours est assurée par le responsable national du département photo/vidéo de CMAS swiss diving. Il compose le jury, est responsable du bon déroulement du concours et est la personne de contact pour tous les participants.

Direction du concours :

Fritz Liechti

Contact : fritz.liechti@cmas.ch

3063 Ittigen près de Berne / 26 février 2026